

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Rapport d'évaluation

Master Métiers de l'éducation, de l'enseignement et de la formation - Encadrement éducatif

Université de Picardie Jules Verne - UPJV

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

Rapport publié le 14/06/2017

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2016-2017

sur la base d'un dossier déposé le 13 octobre 2016

Champ(s) de formations : Psychologies, éducations, enseignement

Établissement déposant : Université de Picardie Jules Verne - UPJV

Établissement(s) cohabilité(s) : /

Présentation de la formation

Habilité en 2013, la mention *Métiers de l'éducation, de l'enseignement et de la formation* (MEEF) *Encadrement éducatif* est portée par l'École Supérieure du Professorat et de l'Éducation (ESPE) de l'académie d'Amiens, structure fédérative de l'Université de Picardie Jules-Verne. Le lieu d'enseignement principal de la mention *Encadrement éducatif* est le site d'Amiens, toutefois, les formations du tronc commun peuvent également se tenir sur les sites de Beauvais et de Laon. Le master répond au cadre national du diplôme de master et vise par le biais d'un parcours unique la formation professionnelle au métier de conseiller principal d'éducation (CPE). La formation est conçue par blocs dans une logique intégrée comprenant des aspects disciplinaires, didactiques et professionnels en lien avec la dimension recherche. Elle prend appui sur des stages aussi bien en première qu'en seconde année. En première année de master (M1), le public est composé d'étudiants préparant le concours de CPE. En seconde année (M2), il est composé d'étudiants répartis en deux cursus selon leur réussite au concours de CPE : cursus 1 pour les fonctionnaires stagiaires et cursus 2 pour les étudiants ayant échoué au concours de CPE et souhaitant le préparer à nouveau. Les compétences développées au cours du master prennent appui sur le référentiel de compétences des métiers du professorat et de l'éducation. L'enseignement se fait essentiellement en présentiel et son volume horaire global est de 531 heures en M1 et 249 heures en M2.

Analyse

Objectifs
<p>Le master <i>MEEF Encadrement éducatif</i> porté par l'ESPE de l'académie d'Amiens répond au cadre national du diplôme de master suivant l'arrêté du 22 janvier 2014.</p> <p>La formation comprend un parcours conduisant exclusivement au métier de conseiller principal d'éducation. Elle s'appuie sur le référentiel de compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation définies dans le bulletin officiel (BO) du 25 juillet 2013.</p> <p>En articulant formation, stage d'observation et de pratique accompagnée et stage en responsabilité, le master prescrit autant les connaissances utiles à l'exercice du métier que les savoir-faire et savoir-être à mobiliser. La première année comprend la préparation au concours de CPE. La deuxième année vise plus particulièrement le développement de compétences professionnelles nécessaires à l'exercice du métier de CPE en établissement.</p> <p>La correspondance entre la formation et le métier semble donc acquise, bien qu'elle pose d'emblée la question de l'échec au concours et du devenir de ces étudiants.</p>
Organisation
<p>Le parcours <i>CPE</i> de la mention <i>MEEF Encadrement éducatif</i> adopte la maquette générique de l'ensemble des mentions du master <i>MEEF</i> de l'ESPE, avec une formation en cinq blocs distincts, aux volumes horaires et aux ECTS déséquilibrés, comprenant un bloc 1 disciplinaire, un bloc 2 didactique, un bloc 3 contexte d'exercice du métier, un bloc 4 mise en</p>

situation professionnelle et un bloc 5 recherche. En M1, le bloc disciplinaire pèse pour la moitié des ECTS de l'année (32 ECTS/60). Il n'est pas aisé de distinguer ce qui différencie précisément le bloc disciplinaire du bloc didactique, les contours de ces deux blocs n'étant pas clairement identifiables. Des modules de préparation au concours sont organisés dans ces deux blocs.

Les enseignements du tronc commun sont partagés avec les autres mentions du master sur les trois sites géographiques de l'ESPE. En 2014, le bloc tronc commun a fait l'objet d'un important travail pour assurer la cohérence entre mentions et entre les années de M1 et de M2. On peut cependant noter que les thématiques du tronc commun sont pour partie similaires aux thématiques traitées dans les blocs 1 et 2 de la mention *Encadrement éducatif*. Les problèmes posés par cette redondance ne sont pas questionnés.

Le M2 est également organisé autour de 5 blocs où la dimension professionnelle spécifique des CPE prend davantage d'importance (30 ECTS/60). Les blocs couvrent l'ensemble de la formation au métier de CPE en prenant soin d'offrir une prestation spécifique pour les fonctionnaires stagiaires ayant le master 2 à valider (cursus 1A) ou étant déjà titulaires d'un master (cursus 1B) et pour les étudiants ayant échoué au concours (cursus 2). Toutefois, les cursus 1A, 1B et 2 en M2 sont difficiles à discerner dans le corps du texte comme dans la maquette en annexe.

En M1, 37,9 % des enseignements sont assurés en cours magistraux, tandis que 62,1 % des enseignements sont assurés en travaux dirigés (TD). En M2, la proportion est inversée puisque 88,4 % de la formation est proposée sous forme de TD.

Les blocs répondent aux exigences de composition du master en ce qui concerne les langues ou le numérique.

A l'exception du tronc commun, on ignore qui dans l'équipe pédagogique est chargé d'assurer les enseignements en M1 et en M2 : enseignants-chercheur (EC), conseiller principal d'éducation (CPE), chefs d'établissement, etc.

Positionnement dans l'environnement

La perspective de partenariats universitaires plus approfondis dans le cadre du déménagement sur le site de la Citadelle est la bienvenue. Les partenariats avec les acteurs institutionnels ainsi qu'avec diverses institutions ayant rapport avec l'éducation est un point positif sur le plan local et régional. La mention *MEEF Encadrement éducatif* s'inscrit pleinement dans le champ *Psychologies, éducations, enseignement* de l'Université Picardie Jules Verne. Le master prend appui sur plusieurs laboratoires de l'UPJV : essentiellement le Centre Amiénois de Recherche en Education et Formation, mais également le Centre de Recherche en Psychologie - Cognition, Psychisme et Organisation et le Centre Universitaire de Recherche sur l'Action Publique et le Politique.

L'ESPE de l'académie d'Amiens participe au réseau national des ESPE. Plusieurs partenaires comme la MAIF, la GMF, la MGEN et l'Autonome de Solidarité participent à la formation en proposant des ateliers sur la responsabilité juridique et la déontologie des fonctionnaires. Des partenaires institutionnels tels que Canopé (pour la journée des éditeurs) et l'Office central de coopération à l'école -OCCE (stage d'aide aux devoirs pour des jeunes en décrochage scolaire) et des partenaires territoriaux comme le conseil régional (financement de bourses et du dispositif de préprofessionnalisation) sont associés à l'ESPE. On ne connaît pas précisément la nature ni la hauteur de la participation des partenaires académiques dans cette mention.

Equipe pédagogique

72 % de l'équipe pédagogique proviennent de l'enseignement primaire et surtout secondaire. Pour des raisons tant historiques qu'environnementales, l'ESPE souffre d'un manque de personnel enseignant, ce qui affecte notamment l'encadrement des stages. L'équipe pédagogique est présentée dans son ensemble pour les trois mentions MEEF du fait de nombreux postes transversaux. On peine à identifier la qualité propre de l'encadrement du master *MEEF Encadrement éducatif*, et notamment son volume au regard de l'effectif annoncé, soit 47 étudiants en master en 2015-2016.

Aucun groupe de pilotage académique ESPE-rectorat ne semble avoir été créé pour servir de point d'appui au master *MEEF Encadrement éducatif*. L'identité bivalente du master *MEEF* semble rendre complexe le travail commun université/rectorat. La collaboration avec le rectorat gagnerait donc à être améliorée.

Le rôle du responsable de la mention *MEEF Encadrement éducatif* n'est pas suffisamment explicité. De plus, il apparaît comme redondant avec celui du responsable de parcours. Pour autant le pilotage propre à la mention paraît peiner dans l'exercice de ses missions.

Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études

Enoncer que les besoins de CPE de l'académie sont importants est sans rapport avec l'insertion professionnelle des candidats au concours formés en Picardie. Le concours de recrutement national ne garantit pas le placement des lauréats dans l'académie. Le taux d'insertion professionnelle à court terme gagnerait à être renseigné.

Les effectifs du parcours *CPE* s'élèvent à 21 en M1 et 26 en M2 pour l'année 2015-2016. Les étudiants du cursus 2 sont majoritaires en M2 : les étudiants ayant échoué au concours en M1 représentent 85 % des effectifs des M2. Aucun dispositif de réorientation n'est envisagé pour ces étudiants de M2 cursus 2, l'objectif principal reste la préparation au concours. 62 % des étudiants de M2 valident leur diplôme à l'issue de leur formation.

La séparation envisagée au cours de l'année 2016-2017 entre les étudiants préparant le master et le concours de ceux qui ne suivent que la préparation au concours est une bonne solution, ne serait-ce que pour discerner la réussite au master proprement dit. Dans le devenir des diplômés, la prise en compte des étudiants qui n'auront finalement pas le concours n'apparaît pas, ni la perspective de continuer les études en doctorat.

Place de la recherche

Le lien avec la recherche est ténu. Il est dépendant des collaborations extérieures et ne paraît pas avoir de dynamique propre. L'appartenance des enseignants-chercheurs du master *MEEF Encadrement éducatif* aux laboratoires de recherche de l'UPJV est succinctement listée (CAREF -Centre Amiénois de Recherche en Education et Formation, CRP -Centre de Recherche en Psychologie, CURAPP -Centre Universitaire de Recherches sur l'Action Publique et le Politique), sans que l'on sache précisément en quoi cette appartenance vient nourrir la formation dispensée, ni en quoi elle contribue à dynamiser la recherche à l'ESPE.

L'ESPE ne dispose pas de structure de recherche propre. La participation des enseignants-chercheurs aux projets et aux journées d'études est strictement individuelle et ne semble pas porter de dynamique interne. A travers les exemples de journées d'études, il serait utile de discerner les différentes fonctions des enseignants-chercheurs : communication scientifique, conférence aux étudiants, programmation scientifique, organisation logistique...

Les projets de recherche mentionnés correspondent en partie à des actions déjà réalisées et les actions recherches sont davantage présentées comme des innovations pédagogiques, d'ailleurs peu en lien avec la mention *MEEF Encadrement éducatif*. La présentation de la recherche gagnerait à être présentée dans un champ scientifique et sur la base de ses principaux concepts/auteurs de référence.

L'initiation à la recherche se fait principalement par le biais de séminaires assurés par des enseignants-chercheurs de l'ESPE fédérative. Le séminaire sert de point d'appui à l'écriture et la soutenance d'un mémoire en M1, prolongé par un mémoire au caractère plus professionnel en M2 (bloc 5). La mention d'un contact régulier avec le directeur de mémoire exigerait que soient précisés l'effectif de l'équipe encadrante et ses qualifications. Les liens entretenus entre le bloc 5 et les autres blocs du master ne sont pas évoqués. La façon dont la recherche irradie les autres blocs et réciproquement gagnerait à être décrite.

Place de la professionnalisation

La professionnalisation des étudiants est un des objectifs du master *MEEF Encadrement éducatif* présentés dans la rubrique « Objectifs et professionnels » du dossier.

Mais les éléments énoncés concernent essentiellement l'UE de préprofessionnalisation en licence de sciences de l'éducation et ne semblent pas répondre à la place de la professionnalisation dans le master MEEF lui-même. La connaissance du système scolaire et de ses publics pourrait être approfondie dès la licence en engageant une réflexion sur la réalité de l'exercice du métier de CPE.

Plus généralement, il convient d'articuler le travail de préprofessionnalisation mené en licence avec le travail de professionnalisation constitutif du master.

Aucune réflexion à propos de l'expérience professionnelle éventuelle des étudiants inscrits dans cette mention ne figure ici, alors que nombre de candidats au concours CPE ont une expérience d'assistant d'éducation et qu'il n'est pas rare que des étudiants aient exercé comme CPE contractuels avant d'être en master.

Aucun accompagnement spécifique du projet professionnel des étudiants, plus particulièrement ceux en cursus 2 ne souhaitant pas préparer à nouveau le concours, n'est présenté. L'ouverture vers d'autres métiers que celui de CPE n'est pas envisagée, ni une possible réorientation vers d'autres masters de l'UPJV.

La fiche RNCP n'est pas communiquée.

Place des projets et des stages

La place des stages est bien organisée, sans doute parce que l'ESPE dispose d'un chargé de mission professionnalisation qui coordonne le dossier lié aux stages en M1 et en M2. Il joue un rôle majeur dans le suivi et les relations avec le rectorat.

En M1, le stage d'observation et de pratique accompagnée correspond à un stage filé d'un jour par semaine en binôme tout au long de l'année, moitié en collège, moitié en lycée. Il donne lieu à un écrit réflexif permettant d'évaluer les compétences développées à l'occasion du stage. Les tuteurs des établissements secondaires bénéficient d'une formation. Cependant, les visites prévues ne peuvent pas être menées en raison du manque de moyens humains. En M1, le stage filé d'un jour par semaine ne permet pas à lui seul d'aborder l'ensemble des conditions d'exercices du métier. Il pourrait être complété par une mise en situation à l'occasion d'un stage groupé.

Les étudiants en M2 cursus 2 bénéficient aussi d'un stage d'observation et de pratique accompagnée. Pour les fonctionnaires stagiaires en M2, le stage correspond à un mi-temps tout au long de l'année. Un tutorat mixte permet d'assurer le lien entre la formation universitaire et la formation professionnelle. Un portfolio permet un complément dans le suivi individualisé des étudiants.

Il serait intéressant de montrer en quoi les stages de M1 et de M2 viennent nourrir le travail effectué dans les autres blocs du master.

Place de l'international

Les démarches ne semblent pas encore engagées. L'Université de Picardie Jules-Verne devrait faire valoir ses partenariats à l'étranger. Seuls les programmes de langues prévus dans la maquette font référence à la préparation à une éventuelle mobilité, pour laquelle les conditions ne sont pas actuellement réunies. La particularité du métier de CPE auquel prépare

<p>la formation ne permet peut-être pas aisément cette mobilité : le métier de CPE ne trouvant pas de strict équivalent en Europe, les échanges internationaux s'avèrent difficiles. Il serait pourtant concevable de recevoir des étudiants de nationalité européenne, dans la mesure où ils ont la possibilité de se présenter aux concours de l'enseignement français.</p>
<p>Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite</p>
<p>Les modalités d'accueil en M1 sont expliquées. Toutefois le taux d'admission en M1 n'est pas renseigné. Chaque étudiant bénéficie d'un entretien individuel qui permet de vérifier les motivations et la compatibilité du projet professionnel avec chaque personne.</p> <p>La promotion du master se réalise naturellement en licence, mais aussi par le salon de l'étudiant. Le profil des candidats est de plus en plus diversifié avec des recrutements sur la base de validation des acquis de l'expérience (VAE), de validation d'études ou en formation continue. Des dispositifs sont envisagés dès la rentrée 2016 pour permettre à des étudiants de profils spécifiques de suivre la formation. Le dossier ne mentionne pas d'éléments statistiques sur la provenance des étudiants.</p> <p>Il n'est pas fait mention de passerelle particulière vers d'autres formations telle que le master <i>MEEF 1^{er} degré</i>, notamment en cas d'échec au concours CPE en M1 et/ou en M2.</p>
<p>Modalités d'enseignement et place du numérique</p>
<p>L'enseignement se fait essentiellement en présentiel. Pour des étudiants ne pouvant pas suivre normalement tous les enseignements, certains modules (langue vivante, tronc commun, pédagogie du numérique) peuvent être proposés à distance.</p> <p>Des modules de formation au numérique sont enseignés sur un volume horaire faible (bloc 2 : 15h en M1 et 8h en M2). La place réelle du numérique dans les autres UE du bloc 2 et dans les autres blocs du master n'est pas décrite. Une analyse de l'utilisation des Technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement (TICE) dans la mention <i>MEEF Encadrement éducatif</i> serait la bienvenue. En effet, les CPE intègrent les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de leur métier et jouent un rôle essentiel dans les échanges d'informations relatives aux élèves, notamment par l'utilisation des outils et ressources numériques mis à leur disposition. Comment la formation tient-elle compte de ces missions dévolues aux CPE ? Aucun élément dans le dossier ne permet de répondre à cette question.</p> <p>Le chargé de mission numérique anime le secteur pour les trois mentions MEEF. En charge de la gestion et l'organisation des modules numérique du bloc 2, il assure plus particulièrement des formations à destination des étudiants et des formations de formateurs à l'utilisation de l'ENT de l'ESPE et plus largement à l'utilisation des TICE dans l'enseignement. Une plateforme numérique est mise en place, elle permet la communication, l'échange et la diffusion d'informations. Le master peut être piloté efficacement grâce à cet outil. Au-delà de la présentation d'un outil visiblement performant, le dossier aurait pu rendre compte du niveau d'utilisation de la plateforme par les équipes enseignantes.</p>
<p>Evaluation des étudiants</p>
<p>Les étudiants sont évalués en contrôle continu tout au long de l'année. Les UE d'un même bloc sont compensables entre elles à l'année, sauf les UE du bloc 4 mise en situation professionnelle en M2. La validation d'une année se fait par l'obtention d'une moyenne de 10 sur 20 dans chacun des blocs, non compensables entre eux. Si le stage n'est pas validé le master ne peut être obtenu. Les principes des modalités de contrôle des connaissances exposés respectent les règles communes du master, mais les modalités ne font elles-mêmes l'objet d'aucune présentation détaillée (annexe manquante).</p> <p>Le jury est composé d'intervenants dans la formation. Sa composition n'est pas détaillée : on ignore quelle place est réservée aux différents membres de l'équipe pédagogique, formateurs en poste dans la composante ESPE, collègues en poste à l'UFR, partenaires académiques, etc. Les modalités de réunion du jury ne sont pas explicitées.</p>
<p>Suivi de l'acquisition de compétences</p>
<p>Les compétences acquises correspondent au référentiel de compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation définies dans le BO du 25 juillet 2013. L'annexe descriptive au diplôme est jointe. Les étudiants ont accès à des informations sur leur scolarité sur la plateforme numérique. Le suivi des compétences est mené conjointement par le rectorat et l'ESPE sur la base de compétences universitaires d'une part et professionnelles d'autre part. Le dossier ne précise pas la forme que prend ce recueil de compétences. Il serait intéressant de préciser ce que le tutorat mixte apporte au suivi de l'acquisition des compétences des étudiants de M2.</p>
<p>Suivi des diplômés</p>
<p>Les diplômés du master <i>MEEF Encadrement éducatif</i> sont suivis par le bureau d'information, d'orientation et d'insertion professionnelle (BIOIP) de l'Université de Picardie Jules Verne. Les modalités spécifiques de ce suivi ne sont pas précisées.</p>

Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation

Le conseil de perfectionnement est constitué conformément aux règles qui régissent l'établissement, à savoir un conseil par parcours. La composition, les attributions et les modalités organisationnelles du conseil sont bien décrites. Le conseil est composé du responsable de la mention et du responsable de parcours, du directeur de l'UFR concerné et de la directrice de l'ESPE, de deux enseignants intervenant dans la mention, d'un intervenant du tronc commun, d'un IA-IPR (inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional), d'un tuteur EPLE (établissement public local d'enseignement), d'un chef d'établissement, de deux étudiants (M1 et M2), d'un CPE stagiaire hors M2, de un ou deux BIATSS et de personnalités compétentes selon l'ordre du jour. Les modalités de fonctionnement et la nature des échanges font apparaître une certaine vigueur au sein de cet espace de concertation. Les évolutions suscitées par ce conseil font l'objet d'une présentation générale inter-mentions, sans que celles ne relevant que de la mention *MEEF Encadrement éducatif* ne soient présentées. Les modalités d'évaluation des enseignements par les étudiants ne sont pas évoquées. Dès lors on ignore si les étudiants prennent une part active dans l'évaluation. Dans un avenir proche, il serait souhaitable de la mettre en place. Pour autant, des enquêtes menées auprès des usagers à propos du tronc commun et du tutorat mixte ont permis de faire évoluer les formations, mais sans qu'on sache précisément comment.

Conclusion de l'évaluation

Points forts :

- Une équipe composée d'acteurs engagés.
- Un important travail de conception et d'organisation du tronc commun.
- Une formation au numérique et aux langues bien prise en compte et accompagnée.
- Une plateforme numérique multifonctions opérationnelle.

Points faibles :

- Un pilotage propre à la mention qui peine à s'affirmer.
- Le dossier comprend trop peu de données rendant compte de la spécificité de la mention *MEEF Encadrement éducatif* et contient des éléments erronés repris sans modification du dossier de la mention *MEEF 2nd degré*. Quand ces données sont présentes, elles ne font l'objet d'aucune analyse particulière.
- L'accompagnement du projet professionnel des étudiants ayant échoué au concours ne fait l'objet d'aucune réflexion.
- La dimension recherche et la dimension internationale manquent de développement.
- Les ressources humaines sont insuffisantes pour encadrer les stages.

Avis global et recommandations :

L'avis général sur la formation est positif bien que, sur un plan strictement formel, le dossier manque d'éléments spécifiques à la mention qu'il conviendrait de distinguer, tant dans la présentation que dans l'analyse des autres mentions MEEF.

Au sein de la mention *MEEF Encadrement éducatif*, la collaboration effective avec les partenaires et le rectorat en particulier devrait être clairement explicitée ; un pilotage plus efficace pourrait en être l'acteur.

La place réelle de la recherche devrait également être mieux décrite. Pour la rendre plus dynamique, il faudrait ajuster davantage la dimension recherche à des préoccupations scientifiques et universitaires.

La professionnalisation des étudiants de la mention *MEEF Encadrement éducatif* qui échouent au concours devrait être mieux pensée. Il faudrait également se rapprocher du bureau d'information, d'orientation et d'insertion professionnelle (BIOIP) de l'Université de Picardie Jules Verne pour mieux apprécier le suivi des diplômés du master *MEEF Encadrement éducatif*, plus particulièrement celui des étudiants ayant échoué au concours de conseiller principal d'éducation à l'issue du master 2.

La mise en œuvre de l'évaluation de la formation par les étudiants devrait pouvoir désormais être impulsée au moyen d'enquêtes régulières.

Observations de l'établissement



Amiens, le 13 mars 2017

**Direction de la Scolarité
et
de la Vie de l'Étudiant**

Chemin du Thil
80025 AMIENS Cedex 1

☎ 03-22-82-72-52

e-mail : franck.dibitonto@u-picardie.fr

Monsieur le Président

HCERES
2 Rue Albert Einstein
75013 PARIS

Objet : Réponse officielle évaluation
MASTER MEEF Encadrement éducatif

Vos Réf **C2018-EV-0801344B-DEF-MA180013505-018833-RT**

Monsieur le Président,

Je tiens tout d'abord au nom de l'Université de Picardie Jules Verne et en particulier au nom de la directrice de l'ESPE à vous remercier pour la qualité du rapport d'évaluation.

A la suite de la transmission du rapport d'évaluation, la directrice, les responsables de formation et moi-même tenons à vous apporter les précisions suivantes :

Equipe pédagogique

La responsabilité de la mention 3 consiste en la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de la formation CPE, ainsi qu'en la préparation du prochain dossier d'accréditation HCERES, alors que la responsabilité de parcours concerne l'organisation pédagogique (emplois du temps, organisation de l'évaluation et des jurys, vacataires) et le suivi des étudiants, notamment pour les stages (organisation des stages, évaluation des stages, articulation avec le Rectorat).

La collaboration avec le rectorat se fait à différents niveaux. Elle n'est pas toujours formulée institutionnellement. À titre d'exemple, les inspecteurs de la vie scolaire participent activement au conseil de perfectionnement. Un dialogue permanent est instauré pour trouver les supports de stage, pour évoquer les inspections, pour informer sur les attentes du jury du concours,...

Place de la recherche

Des étudiants ayant soutenu leur mémoire professionnel M2 avec succès ont développé par la suite des perspectives de recherche (publication d'un article scientifique issu de leur mémoire ; communication à la Biennale de l'éducation à Paris ou à l'AREF à Mons ; inscription en thèse).

Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite

Les étudiants qui ont échoué à plusieurs reprises au concours CPE, se présentent parfois à d'autres concours (éducation spécialisée, gendarmerie, ...), d'autres intègrent des emplois liés à l'animation socioculturelle ou prennent des postes de CPE faisant fonction.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sincères salutations.

**Le Président de l'Université
de Picardie Jules Verne**

Mohammed BENLAHSEN